

OBJET:

Cotation notables.

Instructions

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à *Ruhengeri* ..

200 / AI / 8.
16. 1. 53.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous prier de tenir copie des instructions suivantes, pour l'établissement des bulletins de signalement des notables pour 1953 :

1°) Le recensement, les annuaires démographiques, le tenue des registres de l'état civil indigène feront l'objet d'une cotation distincte de celle relative à la perception de l'impôt.

2°) Pour tous les cas, l'avis du fonctionnaire chargé des enquêtes démographiques au Kasaï-Kasaï, sera préalablement requis pour la cotation en matière de recensement, enquête démographique, tenue des registres de l'état civil indigène.

Le Résident du Kasaï, *M. TESSIER* .

Tessier



A

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI..

Ruhengeri, le 15 décembre 1952.-

Référence: Votre n° 3227/A.I
du 25 août 1952.-

N° 2052 /A.I.6/1/c

OBJET:-

Cotation des sous-chefs.-

Monsieur le Résident du Ruanda
à

K I G A L I ..

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
respectivement en trois exemplaires, les bulletins de
signalement des sous-chefs du Territoire.-

Les bulletins sont classés par chefferie.
Les sous-chefs ci-après non satisfaits, introduisent une
réclamation:

- 1) Bukamba-Ndorwa - Le sous-chef Rubambana
- 2) Mulera - Le sous-chef Mfizi

Le sous-chef Murasandonyi

Le sous-chef Kabanda

Le sous-chef Rwampungu

- 3) Buhoma-Rwankeri - Le sous-chef Buhirike
Le sous-chef Nkeramugaba.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
R. GAUPIN.-

f